

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) que :

Le règlement ayant pour titre « **Règlement numéro 2018-666 visant à décréter l'achat et l'installation d'une pompe et des équipements de télémétrie pour la station de pompage d'eaux usées, un emprunt de 25 400 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt** » a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion	20 juillet 2018
Adoption du projet de règlement et présentation	20 juillet 2018
Adoption du règlement	17 août 2018
Avis public aux personnes habiles à voter	28 septembre 2018
Tenue du registre des personnes habiles à voter	10 octobre 2018
Approbation du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	17 octobre 2018

Le règlement ayant pour titre « **Règlement numéro 2018-667 visant à décréter l'achat et l'installation d'une pompe pour la station de suppression, un emprunt de 14 400 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt** » a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion	20 juillet 2018
Adoption du projet de règlement et présentation	20 juillet 2018
Adoption du règlement	17 août 2018
Avis public aux personnes habiles à voter	28 septembre 2018
Tenue du registre des personnes habiles à voter	10 octobre 2018
Approbation du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	17 octobre 2018

Le règlement ayant pour titre « **Règlement numéro 2018-670 amendant le règlement sur l'émission de permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin de modifier certains éléments de l'article 7 (Tarification)** » a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion	21 septembre 2018
Adoption du projet de règlement et présentation	21 septembre 2018
Adoption du règlement	19 octobre 2018

Le règlement ayant pour titre « **Règlement numéro 2018-671 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville d'Estérel** » a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion	21 septembre 2018
Adoption et présentation du projet de règlement	21 septembre 2018
Consultation des employés	17 octobre 2018
Avis public	10 octobre 2018
Adoption du règlement	19 octobre 2018

Ce règlement est présentement déposé à mon bureau, 115, chemin Dupuis, à Estérel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Les règlements ci-haut énoncés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ville d'Estérel, ce 24^e jour du mois d'octobre 2018.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 24 octobre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24^e jour du mois d'octobre 2018.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier